Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11,12, 13 et 14 juin 2019

2019 V.232 Vœu relatif à la liberté de manifester et à la protection des libertés publiques

----

Le Conseil de Paris,

Considérant l'attachement de Paris à la liberté de manifester, liberté fondamentale au cœur de 1'histoire de notre Ville;

Considérant que les manifestations dites revendicatives au sens du Code de Sécurité Intérieure sont encadrées par un régime déclaratif assuré par la Préfecture de Police ;

Considérant que tout doit être mis en œuvre par le Ministère de l'Intérieur afin de garantir aux manifestations des conditions de déroulement pacifiques et protectrices de la sécurité de tous : manifestants, riverains et commerçants ;

Considérant le soutien de la Ville de Paris aux habitants, riverains et commerçants qui ont été et sont encore impactés par de nombreuses manifestations;

Considérant les vœux de l'exécutif relatifs à la liberté de manifester et à l'usage des armes dites « intermédiaires » adoptés par le Conseil de Paris en février 2019 ;

Considérant la forte mobilisation des services de police dont les agents sont engagés dans des conditions extrêmement difficiles depuis de longs mois ;

Considérant que la liberté de manifester ne peut s'exercer que si chacun bénéficie d'une pleine et entière sécurité et que, pour cela, il faut que les violences et débordements soient condamnés et que leurs auteurs soient poursuivis;

Considérant les faits survenus le 1er mai 2019, actes de violences et débordements qui ont impactés le déroulé de la manifestation ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que le Préfet de Police vienne présenter aux élus de la 3e commission et aux Maires d'arrondissements, lors d'une séance de la 3e commission et d'ici le prochain Conseil de Paris, un bilan de la gestion des manifestations et des opérations de maintien de l'ordre qui ont eu lieu au cours des derniers mois à Paris, et notamment du 1er mai 2019.